



Communiqué de presse

Lausanne, le 9 mars 2009

Suisse / tarifs de l'électricité

La FRC salue la baisse des coûts du réseau de transport d'électricité décidée par l'EiCom et demande que les économies de 425 millions de francs profitent directement aux consommateurs.

L'EiCom a présenté aujourd'hui sa décision concernant les tarifs du réseau de transport (réseau haute-tension). La FRC (Fédération romande des consommateurs) a pris connaissance avec satisfaction que les coûts à la charge des consommateurs baisseront de 425 millions en 2009 grâce à la décision de l'EiCom ainsi qu'aux mesures décidées par le Conseil fédéral en décembre dernier. La FRC veillera à ce que tous les gestionnaires de réseau (moyenne et basse tension) répercutent ces baisses sur les tarifs 2009 qui doivent être recalculés dans les prochaines semaines.

La FRC se félicite que la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) ait donné une suite positive aux nombreuses réclamations exigeant une vérification, voire une diminution des nouveaux tarifs présentés par swissgrid. Les consommateurs ne peuvent que se réjouir de la baisse de 225 millions des coûts et du fait que 200 millions des coûts liés aux services-système seront à la charge des grandes centrales de production et non plus directement des consommateurs.

Les hausses de prix annoncées en automne dernier devraient ainsi être atténuées de 40%. Une bonne nouvelle, qui n'est pas suffisante. En effet, les réseaux moyenne et basse tensions, qui ne font pas l'objet de cette décision de l'EiCom, présentent également un potentiel de baisse des coûts liés à l'évaluation de leur valeur. La FRC attend de l'EiCom qu'elle applique les mêmes principes lors de l'examen des tarifs des niveaux de réseau inférieur. En effet l'évaluation dite synthétique de la valeur des réseaux électriques doit être l'exception et non pas la règle. Elle appelle les distributeurs à prendre en compte les principes posés par l'EiCom dans sa décision lors du recalcul de leurs tarifs.

La FRC salue également le fait que l'effet suspensif d'un éventuel recours ait été levé, ce qui signifie que les modifications décidées entrent immédiatement en vigueur.

Informations complémentaires :

Mathieu Fleury, Secrétaire général FRC, 021 331 00 90